

**Du SYNODE RÉGIONAL PACCA (Sanary-Novembre 2014)  
au SYNODE NATIONAL (Sète-Mai 2015)**

*L'EPU, politiquement correcte ?*

Ainsi, notre instance dirigeante régionale, le Synode, aurait rendu son verdict, nous exhortant à « la vigilance à ne pas suggérer de **jugement de valeur** entre couples hétérosexuels et homosexuels, et à ne pas faire du premier un modèle structurant, hiérarchiquement supérieur au second »<sup>1</sup>.

Ouf, l'honneur est sauf, l'Église Protestante Unie, reste en phase avec son temps, contrairement à ces réacs de cathos, avec leur « famille pour tous », leur « un papa, une maman », ou leur « sens commun »<sup>2</sup> Mais pouvait-il en être autrement ? Les protestants bénéficient d'une image positive de modernité et d'ouverture, selon les critères d'une opinion totalement déchristianisée après un siècle de séparation des églises et de l'Etat<sup>3</sup> : Leurs pasteurs se marient, ils ordonnent des femmes pasteur(e)s, ils acceptent le divorce, ne sont hostiles ni à la contraception ni à l'IVG<sup>4</sup>.

Pouvaient-ils, les protestants, courir le risque de casser cette image positive, en laissant se glisser, dans leurs motions, ne serait-ce qu'un bout de phrase, quelques mots qui auraient pu les rejeter dans le camp honni des « réacs fascistes » cités plus haut, qui eux, au moins n'ont pas peur d'afficher des convictions, même si l'on peut considérer qu'elles les conduisent sur des chemins qui peuvent devenir rapidement très boueux.

Et c'est une première question qui peut se poser : Notre EPU, qui a donné tant de ministres à divers gouvernements socialistes (Rocard, Joxe, Jospin, Questiaux, Bombard, Mexandeau, Dufoix, etc...) pouvait-elle donner l'impression qu'elle remettait en cause les fondements de la loi Taubira ?<sup>5</sup> Cette manière de l'EPU de courir derrière et au secours des lois civiles (surtout lorsqu'elles sont votées par le PS) est assez pathétique.

Pourtant la synthèse adressée par les rapporteurs régionaux<sup>6</sup> était d'une autre nature. On pouvait y lire :  
**4. La bénédiction du mariage pratiqué par l'Église est celle d'un homme et d'une femme, elle a son fondement dans les Écritures. Le couple homosexuel ne peut pas prétendre au même statut que le couple hétérosexuel.**

*D'autres manières liturgiques de **signifier la bienveillance inconditionnelle de Dieu** (sur les personnes) peuvent être envisagées en accord avec une instance nationale de régulation.*

L'évolution rédactionnelle à l'issue du Synode, relève-t-elle du souci de ménager la chèvre et le chou<sup>7</sup>, en plus de « l'expression d'un souci d'ouverture » ? L'EPU s'en rend-t-elle ainsi plus lisible et affiche-t-elle une conviction claire ? Rien n'est moins sûr.

<sup>1</sup> Si l'on en croit le compte rendu publié dans la Combescure, journal de notre paroisse (EPU Alpes du Sud-Gap)

<sup>2</sup> Ce faisant, lesquels sont le plus en phase avec cette exhortation, un peu vieillotte j'en conviens, de Paul : « Ne vous conformez pas au monde présent » (Rom.12/2) ?

<sup>3</sup> Dont les principaux rédacteurs furent des protestants libéraux, comme Ferdinand Buisson. Animés par des motivations certainement honorables, ils étaient loin d'avoir prévu les dégâts causés 1 siècle plus tard. Ce devrait être un sujet de profonde méditation. Comme le dit Antoine Nouis aujourd'hui : « Rendez-vous dans 50 ans ! »

<sup>4</sup> Ils ont même milité activement en leur faveur, à travers le mouvement du planning familial, fondé en 1960 par Evelyne Sullerot (avec Marie-Andrée Lagroua-Weill Hallé).

<sup>5</sup> Ce que n'a pas hésité à faire le président de la FPF, Claude Baty, qui n'est pas membre de l'EPU « **À une union civile améliorée, personne n'aurait trouvé à redire. Avec le mariage pour tous, on n'ajoute pas, mais on transforme.** »

<sup>6</sup> Rédigée par les pasteurs Sylvia ILL et Christophe Montoya

<sup>7</sup> Même si l'on sait que le chou, c'est-à-dire les membres de l'EPU pour le moins réservés sur cette question, finiront tôt ou tard par être mangés par la chèvre.

## *L'imposture biologique*

Le thème du synode 2015, proposé par nos instances nationales s'appuie sur une confusion initiale : Utiliser l'expression « couple de même sexe » est pour le moins inapproprié, et pour tout dire une ineptie biologique : Un couple est nécessairement formé par deux individus de sexe opposé qui pourront assurer la pérennité de l'espèce par leur accouplement, « la conjonction du mâle et de la femelle d'une même espèce – *Le Robert* ».

Il s'agit là d'un déterminisme biologique propre aux vertébrés<sup>8</sup>, étape ultime de l'évolution darwinienne<sup>9</sup>, qui fait qu'il n'y a dans toute la création que deux sexes, le masculin et le féminin.

Chez l'homme et la femme, cet accouplement devient fusion de deux êtres, par l'amour qu'ils se portent l'un à l'autre, pour ne former qu'un seul ÊTRE<sup>10</sup>, dans le respect de leur altérité propre, celle de l'homme, celle de la femme, en tant que tels, de sorte que la femme aimée restera toujours un peu une étrangère pour l'homme (et réciproquement) et voilà aussi pourquoi « la femme est l'avenir de l'homme »<sup>11</sup>

Et parler de « couple hétérosexuel » est un truisme, car il ne peut y avoir de couple qu'hétérosexuel. A contrario, parler de couple homosexuel est une négation de cette altérité<sup>12</sup> et une contrevérité, qui ne fait que maintenir une confusion derrière laquelle certains peuvent commodément se cacher.

Il s'agit tout au plus d'un binôme, d'une paire, qui, pour assurer la pérennité trans-générationnelle, doit recourir à une personne tierce, pour former un trio, situation sur laquelle la loi Taubira<sup>13</sup> comme nos instances nationales semblent faire l'impasse, hypocritement pour l'une, naïvement (?) pour l'autre.

On ne sera donc pas surpris qu'à un problème mal posé soit trouvée une solution boiteuse, car ce qui est en jeu, ce n'est pas de bénir ou non deux personnes de même sexe sollicitant une bénédiction, c'est de savoir si devant Notre Seigneur, nous pouvons proclamer que le projet de vie de ces personnes recueille la bénédiction de Dieu, car s'inscrivant dans son projet pour l'Humanité, ou, dit autrement, appeler la bénédiction de Dieu, c'est solliciter ou proclamer son accompagnement bienveillant, sur ce projet de vie.

Cela nous renvoie directement à l'enjeu du mariage civil, développé ci-dessous.

### *Quels enjeux ?*

En 1999, la loi instituant le PACS est votée sous le gouvernement Jospin, suite logique d'une promesse électorale faite lors des législatives de 1997.

Mais de la promesse à la loi, ce ne fut pas une ligne droite. Retour en arrière :

Lors de la campagne électorale, la communauté homosexuelle s'invite dans le débat, faisant réapparaître une vieille revendication, le droit au mariage.

Conscients que la majorité de la population n'est pas « mûre » pour accepter le mariage homosexuel mais soucieux de s'agréger les voix de cette communauté, les responsables socialistes proposent un « mariage canada-dry », le PACS, Pacte Civil de Solidarité, qu'ils assortissent, dans un premier jet, de certaines particularités :

- Le PACS sera « célébré » en Mairie, et inscrit sur les registres d'Etat-Civil, (lot de consolation pour la communauté gay),

- Il sera ouvert aux fratries, ainsi qu'aux couples hétérosexuels, gage donné aux personnes hostiles, pour leur prouver que le PACS n'est pas destiné **prioritairement** aux homosexuels.

<sup>8</sup> La reproduction asexuée, la parthénogenèse, est rare chez les vertébrés, elle ne concerne que 0,1% des espèces.

<sup>9</sup> Les invertébrés ont à leur disposition tout un arsenal de modes de reproductions non sexuées : multiplication cellulaire, partition, clonage, etc...

<sup>10</sup> Je vous laisse imaginer une nouvelle traduction pour Genèse 2/23 « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront un seul être - TOB »

<sup>11</sup> Selon Aragon (*Le fou d'Elsa-1963*)

<sup>12</sup> Cette négation est au cœur de ce que l'on nomme la « théorie du genre », qui n'est malheureusement pas un simple fantasme d'intégristes de tout poil.

<sup>13</sup> La loi Taubira, qui a cédé à la pression du lobby LGBT, inclut implicitement la GPA et la PMA. A quand le prochain recul de nos instances sur cette question ?

Ce grand écart ne résistera pas longtemps :

- De nombreux maires signent une pétition indiquant qu'ils ne « célèbreront » pas de PACS homosexuel dans leur commune<sup>14</sup>.
- L'intégration des fratries dans le PACS, recélant probablement une connotation incestueuse, il n'en sera plus question.

In-fine, le PACS sera voté plus de 2 ans après les élections. Il se traduira par un acte signé sous seing privé, enregistré dans un obscur bureau du tribunal d'Instance.

Telle quelle, cette loi ne pouvait satisfaire la communauté homosexuelle, mais elle s'en accommodera provisoirement, car le PACS est le premier acte de reconnaissance de cette communauté en tant que telle, dans la loi, mais cette apparition par la petite porte ne pouvait raisonnablement pas satisfaire le lobby LGBT.

Et dès lors il n'aura de cesse de maintenir la pression, de mener une guérilla constante (voir l'épisode du mariage célébré par Noël Mamère en mairie de Bègles)<sup>15</sup>, s'appuyant sur des alliés pour lesquels faire moderne prime sur tout le reste, en vue d'atteindre le but ultime : obtenir pour les gay/lesbiennes, les mêmes droits (et devoirs ?) que les couples hétérosexuels, y compris et surtout celui du droit à la parenté/parentalité, sorte de parangon de la normalité.

Accessoirement, cet épisode du PACS amène à quelques réflexions : Il fait apparaître comme peut-être jamais auparavant qu'un groupe s'identifiant comme « communauté », ultra minoritaire<sup>16</sup> mais suffisamment actif, bien implanté dans le milieu des médias, peut imposer sa façon de voir (ou de vivre) à la société toute entière<sup>17</sup> au point d'intégrer cette façon de voir dans le Code Civil, qui se trouve être réduit à un simple « outil de gestion des désirs privés », prenant passivement acte des évolutions successives des mœurs et de la société alors que le rôle qu'il assumait depuis deux siècles était de fixer un cadre commun nécessaire au **vivre tous ensemble**, participant ainsi à la construction de notre société civile et des individus qui la composent. Comme l'a écrit France Quéré<sup>18</sup>, **"le Droit est là pour mettre de la clarté dans les faits, et de la hiérarchie entre les valeurs »**.

#### *L'enjeu du mariage*

Depuis sa création en 1999, le PACS a subi un certain nombre d'amendements qui l'ont fait converger vers le mariage dans ses implications juridiques et fiscales<sup>19</sup> :

- Si les conjoints pacés ne sont toujours pas héritiers l'un de l'autre, il n'y a plus de droits de succession à payer pour le survivant (qui peut conserver la jouissance du logement commun) en cas de donation testamentaire ;
- Les deux conjoints font une déclaration de revenus commune, en tant que foyer fiscal, y compris avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de signature du PACS.

<sup>14</sup> Pétition que j'ai signée en 1999 avec une cinquantaine de maires haut-alpins, de sorte que depuis, je figure sur une « liste noire » d'une association LGBT de Marseille « les grues libérées » sic ! en tant « qu'homophobe » !

*Http : // www .prochoix.org /maires anti pacs /liste /departement/5d.html*

<sup>15</sup> En Novembre 2012

<sup>16</sup> Il paraît que 10% de la population serait homosexuelle (?). Il paraît également que 25% de la population serait opposée au mariage gay. Pourquoi l'une de ces minorités serait plus légitime que l'autre et pourquoi la seconde devrait-elle en permanence s'excuser auprès des médias de penser ce qu'elle pense, victime de la part des journalistes de véritables interrogatoires inquisiteurs (c'est d'ailleurs en grande partie ce comportement qui a fait évoluer mon approche de cette question et chercher à voir sous l'écume).

<sup>17</sup> En Juillet 2015, seront organisés les Gay-Games, sorte de jeux olympiques réservés à la communauté LGBT. Jusqu'où ira-t-on dans ce communautarisme ?

<sup>18</sup> Théologienne protestante, elle fut membre du Comité National d'éthique jusqu'à sa mort survenue en 1995 à l'âge de 58 ans.

<sup>19</sup> Une différence importante subsiste toutefois : la possibilité de rompre un PACS unilatéralement : La loi vient de réinventer la répudiation. Joli progrès.

- Lors de la signature du contrat, les conjoints peuvent effectuer une option d'indivision qui les met dans la même situation patrimoniale que dans la communauté réduite aux acquêts des couples mariés.

Mais les conjoints pacés restent exclus de deux domaines :

\* La pension de réversion au conjoint survivant (si le prédécédé était retraité)

\* L'adoption plénière au nom du couple :

On comprend alors mieux les raisons de cet acharnement à obtenir l'accès au mariage pour deux personnes de même sexe<sup>20</sup>, alors que de leur côté, les hétéros se marient de moins en moins<sup>21</sup>.

En France, le seul mariage légal est le mariage civil, (mais ce n'est pas partout le cas)<sup>22</sup>.

\* Le mariage civil est donc célébré en mairie avec son drapeau tricolore en fronton, lieu hautement symbolique, de la reconnaissance publique. Le maire célébrant le mariage est en cette occasion, en tant qu'officier de l'Etat Civil, le représentant de l'Etat et non plus l'élu local. En cela, lorsqu'il fut institué, en 1792, le mariage civil<sup>23</sup> représentait une libération (le droit au divorce étant institué dans la même loi).

\* Le mariage civil étant le seul reconnu légalement, les autorités religieuses ont l'interdiction de procéder à des mariages religieux<sup>24</sup> sans s'être assuré que le couple a préalablement été marié civilement, ce que n'ont pas modifié les lois de 1905<sup>25</sup>, le maire leur remettant à cet effet une attestation de mariage.

\* Enfin, le mariage étant le seul à donner accès à l'adoption plénière, lui seul permet d'affirmer que les deux membres du couple, sont les seuls parents, mais **les deux parents** de l'enfant adopté.

L'adoption plénière obtenue par le mariage consiste en effet, à substituer un nouveau lien de filiation au lien existant. En clair, un enfant adopté de manière plénière "perd" ses parents biologiques, qui ont renoncé ou ont été privés de leurs droits, au profit de ses nouveaux parents. Sur le livret de famille l'enfant sera déclaré fils de/fille de « parent 1/parent 2 »<sup>26</sup>

On comprend donc, après avoir refait cet historique 1997/2013, l'objet final de cette quête, et qu'isoler la question du mariage gay de celle de l'adoption par des binômes homosexuels et en cascade de celle de la GPA et de la PMA qui font intervenir une personne tierce, est donc soit une vision à très courte vue, soit une manipulation de l'opinion.<sup>27</sup>

*Et le PACS ? Ou l'iniquité inversée*

Si la loi Taubira avait recherché sincèrement et seulement une égalité de traitement entre toutes les personnes, une équité, il suffisait de modifier les termes de l'article 343 du code civil :

<sup>20</sup> « Curieusement », les associations d'homosexuels hostiles au mariage pour tous (car ils refusent de « singer » les hétéros) ont été maintenues en dehors du débat. On ne leur a jamais tendu le micro.

<sup>21</sup> Une approche superficielle, pourrait donc conduire à penser que les homosexuels souhaitant se marier sont plutôt du côté des traditionalistes nostalgiques, que des modernistes !

<sup>22</sup> Sous l'Espagne franquiste, le seul mariage légal était celui célébré à l'église (catholique), en 3 minutes dans un recoin sombre, pour les protestants. Ceux-ci pouvaient ensuite célébrer une cérémonie de bénédiction conforme avec leur foi, de façon quasi clandestine, dans une arrière-cour, parfois sous les quolibets des voisins.

<sup>23</sup> Devenant « civil », il faillit même perdre son nom, jugé trop connoté « religieux »

<sup>24</sup> Quelques imams autoproclamés ont d'ailleurs été vertement rappelés à l'ordre (républicain) pour avoir célébré des cérémonies qui avaient tout d'un mariage religieux bien qu'ils s'en soient défendus.

<sup>25</sup> Ce qui en dit long sur la confusion des esprits : les Eglises et l'État étant séparés, comment justifier qu'une cérémonie religieuse soit soumise au préalable d'une cérémonie civile ? On pourrait aussi gloser sur le « baptême républicain ».

<sup>26</sup> Selon la nouvelle terminologie, que l'on retrouve aussi sur les déclarations de revenus (déclarant 1/déclarant 2)

<sup>27</sup> Manipulation déjà en marche à travers l'appellation « mariage pour tous ».

### **DES CONDITIONS REQUISES POUR L'ADOPTION PLÉNIÈRE**

**Art. 343** (L. n° 96-604 du 5 juillet 1996) *L'adoption peut être demandée par deux époux non séparés de corps, mariés depuis plus de deux ans (ancienne rédaction: cinq ans) ou âgés l'un et l'autre de plus de vingt-huit ans.*

**Art. 343-1** *L'adoption peut être aussi demandée par toute personne âgée de plus de vingt-huit ans [ancienne rédaction: trente ans]».*

*Si l'adoptant est marié et non séparé de corps, le consentement de son conjoint est nécessaire à moins que ce conjoint ne soit dans l'impossibilité de manifester sa volonté*

Et élargir l'adoption plénière aux couples pacsés, car dans la législation actuelle, si un couple « hétéro » pacsé souhaite adopter, seul l'un d'entre eux sera déclaré « parent » sans aucun droit pour le conjoint.

Alors que le but affiché de la loi Taubira était de restaurer une égalité de traitement entre les personnes, quelle que soit leur conjugalité, on se retrouve aujourd'hui, avec une inégalité inversée, les « couples homos » ayant des droits supérieurs aux couples hétéros, par la seule vertu d'un mariage « civil ». On voit bien où se trouvait le véritable enjeu : accéder aux pressions du lobby LGBT. Les Églises, hormis Claude Baty cité plus haut, sont restées étrangement silencieuses sur ce point et semblent avoir fait preuve d'une certaine cécité. Mais ne dit-on pas qu'il n'y a pire aveugle....

Cerise sur le gâteau, un couple hétéro pacsé, n'étant pas passé par la case mairie, ne peut passer par la case Eglise.

Or, le mariage en question étant un mariage « civil », il n'a rien à voir avec la relation que ce couple peut entretenir avec Dieu, alors pourquoi ceux-là seuls, devraient-ils envisager un « effort pour discerner les chemins de vérité »<sup>28</sup>, comme s'ils étaient dans le mensonge, alors qu'ils peuvent sincèrement désirer placer leur **projet de couple** sous la bénédiction de Dieu. Et du coup, doit-on en conclure que nos ancêtres huguenots, mariés clandestinement « au désert », vivaient dans le mensonge devant Dieu ?

Car la question centrale n'est pas de bénir ou non des couples<sup>29</sup>, mais d'appeler ou de proclamer la bénédiction du Seigneur et son accompagnement bienveillant sur un **projet de couple**. Chaque couple étant appelé à une recherche sincère d'un « **chemin de vérité** », c'est-à-dire à poser un regard lucide sur sa situation, ses souhaits et ses projets. Et là, les synodes auraient pu apporter de la clarté et du discernement.

#### *De l'adoption*

Jusqu'où peut aller le droit à l'enfant ? Face à cette revendication de plus en plus prégnante dans notre société, l'adoption plénière souffre d'une baisse régulière du nombre d'enfants « adoptables ». En 2011, on comptait 27 000 parents ayant déposé une demande d'adoption valide, soit plus de 8 000 par an, sachant que l'agrément nécessaire au dépôt d'une demande dure cinq ans. La même année, 2.000 enfants étrangers étaient adoptés en France et moins de 800 français. Ces chiffres sont passés en 2012, à respectivement 1.500 enfants d'origine étrangère adoptés, pour environ 600 Français.

Il y a en France, et nous ne pouvons que nous en réjouir, de moins en moins d'enfants abandonnés : En 2008, on en comptait 726 à peine, contre 1 749 dix ans plus tôt.

Nous avons vu plus haut que, par les articles 343 et suivants du Code Civil, les concubins, pacsés ou non, ne peuvent adopter **ensemble** un enfant. L'adoption ne peut être réalisée qu'au profit d'un des deux membres du couple, considéré comme célibataire. L'agrément, même si l'enquête sociale révèle la situation de vie commune, sera nominatif et individuel.

En revanche, depuis la promulgation de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe (18 mai 2013), les personnes homosexuelles peuvent adopter en tant que couple marié.

<sup>28</sup> *Projet de décision (31 août 2014) soumis à l'avis des synodes régionaux par les rapporteurs nationaux.*

<sup>29</sup> *Que de temps, d'énergie et d'argent auraient ainsi pu être consacrés à des questions plus essentielles pour l'avenir de L'Église : la place de la diaconie dans nos communautés, la lutte contre les ayatollahs de la laïcité, la catéchèse.*

Face à la « pénurie » d'enfants adoptables tant en France qu'à l'étranger<sup>30</sup> la tentation sera grande de recourir à d'autres moyens (à tous moyens à notre disposition), tentation à laquelle ont déjà succombé nombre de « couples hétéros », stériles, recourant à une mère porteuse dans un pays étranger.

C'est ce que craignait, il y a déjà quelques années, Jacques Testart<sup>31</sup>, à l'avis autorisé puisque « père » (voilà encore un nouveau type de père, le « père technique »), d'Amandine, le premier bébé éprouvette français, née en 1982.

Préoccupé de ce qu'il estimait être des dérives de nos sociétés, il s'est éloigné de son laboratoire pour s'affirmer le défenseur d'une science **« contenue dans les limites de la dignité humaine et de la démocratie réelle »**.

Jacques Testart percevait dans les techniques de procréation artificielle, issues de la recherche zootechnique (axée sur les accouplements raisonnés et la recherche de la performance), la porte ouverte vers un eugénisme potentiellement au service du libéralisme économique.

Jacques Testart appelle encore aujourd'hui, à une « science citoyenne », indiquant qu'il faut **« refonder notre système de recherche autour d'un nouveau contrat entre science et société, de nouvelles missions et orientations de la recherche et d'une alliance forte entre les acteurs de la recherche publique et la société civile, porteuse d'intérêts non marchands »**.

Or les craintes de J. Testart, se sont révélées justifiées. Ne voit-on pas en Inde des pensions de famille particulières où des jeunes filles passent leur grossesse pour 5.000 €, un pactole pour elles, de sorte que certaines y reviennent. Il paraît qu'elles y sont très heureuses, le suivi médical est au top, ces établissements très sérieux ont des contacts dans de nombreux pays occidentaux<sup>32</sup>.

Dans un récent arrêt, le Conseil d'Etat a validé cette pratique en accordant de façon automatique, « dans l'intérêt supérieur de l'enfant », la nationalité française à des enfants nés dans le pays de mères porteuses étrangères, sans se préoccuper du droit à l'adoption en vigueur dans ces pays.

Car c'est aussi cela qui est en jeu : le recours à des mères porteuses passe par la fabrication d'orphelins.

IL n'est donc même plus nécessaire que la loi française change, ce qui permet à Mme Taubira et M. Valls d'affirmer sans un seul battement de cils, que la GPA restera interdite en France. La morale est sauve !

Dans le même ordre d'idée on pourra relever le jugement récent du tribunal de Nantes, qui a accordé son droit de visite au donneur « anonyme » de sperme, ami de deux lesbiennes, pris d'une soudaine revendication de paternité, en attendant une éventuelle reconnaissance postnatale. Interrogé, le « couple », devenu trio, a simplement déclaré ne pas avoir envisagé cette situation, et que s'il avait su...

Notre société a-t-elle réellement besoin de multiplier ces situations pour organiser le bien vivre ensemble, sa cohésion qui ne cesse de se déliter ? Et que dire pour ces enfants, dont les parents (biologiques, juridiques, techniques, on ne sait plus très bien) diront, comme d'habitude, « ils vont très bien, ils sont très à l'aise, ils comprennent parfaitement la situation ».

Notre Église n'avait-elle pas des choses à dire sur ces questions, qui ne sont pas seulement sociétales, mais véritablement anthropologiques ? A quoi sert notre Église, à quoi servent nos convictions si nous ne jouons pas lorsqu'il le faut, notre rôle d'interpellateurs, de cailloux dans la chaussure ? En serions-nous moins respectés pour autant ?<sup>33</sup>

<sup>30</sup> Les pays où traditionnellement il était plus facile d'adopter ferment peu à peu leur frontière (pour ne pas dire leur marché) pour des raisons législatives mais aussi financières, voire de fierté nationale (Roumanie par exemple),

<sup>31</sup> Ses prises de position, en 2013, (à découvrir avec Google), sont celles d'un scientifique laïque. Sa démarche est assez éloignée de celle des intégristes religieux. Elle n'en est que plus intéressante.

<sup>32</sup> A quand leur cotation en bourse, puisqu'un immense marché est en train de s'ouvrir.

<sup>33</sup> Puisqu'il semble que ce soit la principale angosse de nos dirigeants : Ne plus être en phase avec notre société

### *Les associations familiales protestantes*

Il est révélateur, dans ce débat, que les Associations Familiales Protestantes (AFP), qui comptent 110 associations locales dans 50 départements;(elles n'en recensaient qu'une trentaine il y a dix ans<sup>34</sup>) aient été tenues à l'écart du débat. Est-ce dû à leur encombrant président ?<sup>35</sup>

Pourtant, par leurs positions très fermes et argumentées contre le mariage pour tous, l'adoption par les couples homosexuels, la gestation pour autrui, la procréation médicalement assistée ou encore sur la question de la fin de vie et la politique familiale, elles jouent un utile rôle de lanceurs d'alertes contre des lois le plus souvent bâclées concoctées par nos gouvernements.

### *Le mythe prométhéen*

Le déterminisme biologique ♀/♂ cité plus haut, marqueur identifiant des espèces animales et végétales<sup>36</sup> les plus abouties dans l'échelle de l'évolution, relève-t-il d'un projet divin, d'un plan de notre Créateur pour l'Humanité ou bien « tout simplement » d'une succession de hasards et de nécessités<sup>37</sup>, mais alors ces derniers ne pourraient-ils pas être considérés, eux aussi, comme les instruments de ce projet divin ?<sup>38</sup>

C'est ce que semblent penser **Silvia ILL - Christophe MONTOYA**, lorsqu'ils écrivent dans leur courrier du 26/09/2014 aux délégués synodaux : **4. La bénédiction du mariage pratiqué par l'Eglise est celle d'un homme et d'une femme, elle a son fondement dans les Écritures. Le couple homosexuel ne peut pas prétendre au même statut que le couple hétérosexuel.**

Affirmation qui semble contredite par le compte rendu publié dans la Combescure :

« A l'issue des débats, notre Synode a interpellé le Conseil national sur :

2.- la vigilance à ne pas suggérer un **jugement de valeur** entre couples hétérosexuels et homosexuels, faisant du premier un modèle structurant hiérarchiquement supérieur au second. »

Or c'est ce déterminisme biologique qui fait que le couple hétéro sera toujours hiérarchiquement supérieur puisque le seul à pouvoir assurer la pérennité de l'humanité par cette chaîne intergénérationnelle qui fait que chacun ne peut être père de /mère de, avant d'avoir été fils de /fille de.

S'associer à la cassure de cette chaîne est un mensonge juridique et biologique, et une responsabilité « civile » mais aussi théologique.

Or c'est justement ce déterminisme biologique que la communauté LGBT nie, considérant que la différenciation sexuelle n'est qu'une différence (voire un accident) anatomique et que l'altérité homme/femme dont « les créationnistes se prévalent » n'est qu'une construction sociale pour maintenir la prééminence du mâle dans des sociétés fondamentalement machistes

Pourtant chez les mammifères que nous sommes il y a un invariant au-delà de toutes les mutations et évolutions subies depuis des millénaires :

\* le male a invariablement un chromosome XY et son système hormonal sécrète de la testostérone,

\* la femelle a invariablement un chromosome XX et son système hormonal sécrète de la folliculine,

Derrière le mariage gay se cache cette volonté d'affirmation que grâce à la science et aux connaissances acquises par l'humanité, celle-ci peut s'affranchir des « lois naturelles » présentées comme un concept réactionnaire utilisé pour maintenir la moitié de l'humanité dans un état de semi esclavage.<sup>39</sup>

<sup>34</sup> leur croissance – la plus forte au sein du mouvement familial français – est due surtout aux évangéliques qui représentent les trois quarts de leurs 5000 adhérents.

<sup>35</sup> Pierre-Patrick Kaltenbach (PPK), décédé en 2014 et inhumé à Mens, « dans la plus grande discrétion ».

<sup>36</sup> Il ne faut pas oublier les végétaux supérieurs, les plantes à fleurs (les phanérogames) au mode de reproduction également sexué, ♂/♀, producteur de « la petite graine »

<sup>37</sup> « Le hasard et la nécessité » – Jacques Monod - 1970

<sup>38</sup> Cet approfondissement nous oblige à clarifier notre compréhension de « la Création », à formuler ce que nous entendons par ce mot que nous prononçons si souvent, quelles convictions se cachent derrière lui ? Quelle compréhension théologique en faisons-nous ? Nous ne sommes bien sûr pas obligés de croire « littéralement » à cette belle allégorie d'Adam et Eve : Croire à la création de l'Univers sans être créationniste ?

<sup>39</sup> Il est vrai que les « lois naturelles » n'ont pas toujours été utilisées dans un but très avouable.

Ainsi Prométhée a atteint son but : en donnant aux hommes la connaissance jusque-là réservée aux dieux, les hommes deviennent plus forts que les dieux.

Plus fort que Dieu<sup>40</sup>, voilà le nouveau slogan sous-jacent à l'offensive LGBT, aidée en cela par une société française singulièrement déchristianisée par l'effet des lois de 1905<sup>41</sup> et par une recherche scientifique (voir ci-dessus) qui semble ne plus avoir de pilote.

### *De l'autorité des Ecritures*

Il ne faut pas s'y tromper, sans nous le dire, une nouvelle conception de ce que l'on appelle « l'autorité des Ecritures » est en train de se mettre en place, et la résolution finale du synode est une tentative désespérée pour concilier deux points de vue si clivants qu'il ne peut y avoir de synthèse, de solution intermédiaire :

Il y en a d'autres : La création, Un Dieu trinitaire<sup>42</sup>, La crucifixion de Jésus, sa résurrection, le baptême, la Sainte Cène, autant de thèmes constitutifs de l'Autorité des écritures, autour desquels se rassemble une communauté, mais aussi sources de divisions, schismes, scissions, dissidences en tout genre dont notre histoire est remplie depuis la réforme<sup>43</sup>.

Or ce qui est en train de se produire, c'est l'émergence de 2 communautés : celle-ci (l'appel des 51 « Attestants ») et celle-là (l'appel de Richard Benahmias. et « quelques théologiens »), avec toutes les conséquences que l'on peut envisager, et cela aurait bien mérité un peu de « circonspection ».

**L'appel des 51**, pour qui, si l'homme et la femme sont l'aboutissement de l'évolution darwinienne, Dieu a créé ces deux êtres semblables mais si fondamentalement différents, pour qu'à partir de cette altérité, ils forment le couple par lequel la création de Dieu se perpétue. L'Être Humain n'accède à la complétude qu'à travers cette union/réunion de l'homme et de la femme qui poursuit l'œuvre créatrice de Dieu.

De sorte que si le mariage n'est pas un sacrement, l'union de ces deux êtres, leur union physique, accède au sacré divin puisque instrument de son plan pour l'Humanité. L'enfant issu de cette union n'est pas un enfant que l'on fait, mais un enfant qui est donné, que l'on reçoit.

**L'appel de R.B. et « quelques théologiens<sup>44</sup> »** : Pour ceux-ci, l'aboutissement de l'évolution darwinienne n'est qu'une succession de hasards, de sorte que homme/femme, n'est qu'une différence qui n'inclut aucun déterminisme. Il s'agit ni plus ni moins que d'une différenciation grammaticale : le genre masculin et le genre féminin.<sup>45</sup>

L'altérité dont parlent « les autres », n'est qu'une construction sociale et le moyen de maintenir la primauté de l'homme sur la femme.<sup>46</sup>

Homme / femme, femme / homme, Homme / Homme, femme / femme, tout ceci est équivalent et chacun est en droit de satisfaire la sexualité qui lui convient, sans que cela ne revête aucun caractère transgressif, et en droit de revendiquer l'enfant auquel il a droit, au nom de l'égalité et de la liberté, quel que soit le moyen employé pour y accéder.

<sup>40</sup> *On est pas loin de l'aphorisme de Nietzsche « Dieu est mort ! Et c'est nous qui l'avons tué ! ... La grandeur de cet acte n'est-elle pas trop grande pour nous ? Ne sommes-nous pas forcés de devenir nous-mêmes des dieux, simplement ne fût-ce que pour paraître dignes d'eux ? »*

<sup>41</sup> *Avec une curieuse évolution du concept de laïcité qui voudrait que seuls les athées aient le droit d'expression en public, les autres devant rester enfermés dans leurs lieux de culte.*

<sup>42</sup> *Clivage qui valut tout de même à Michel Servet d'être brûlé vif, sous les auspices d'un certain G. Farel ! Au grand dam de Sébastien Castellion.*

<sup>43</sup> *Certains prétendent même que ces schismes et autres dissidences sont consubstantiels du protestantisme, donc sans fin...*

<sup>44</sup> *Dont Stéphane Lavignotte, pasteur à la Maison Verte ou Thibaut Delaruelle qui a célébré un mariage gay dès le feu vert donné à Sète. (voir aussi Joseph Doucé dès 1985)*

<sup>45</sup> *R.B. ne parle pas dans ses blogs, de personnes « de même sexe » mais « de même genre »*

<sup>46</sup> *Ou selon Sébastien Fath un fixisme androcentré du christianisme protestant sur les questions de genre*



Combien de temps encore notre EPU pourrait-elle faire le grand écart entre ces deux conceptions et donner l'illusion d'une « communion » ? Peut-on imaginer qu'il puisse y avoir une catéchèse à géométrie variable selon les églises locales ?

... *De la démocratie sans le Peuple*

Le choix du thème du synode de Mai 2015 a été fait dès la fin 2013, dans la foulée du vote en Mai 2013 de la loi dite du « mariage pour tous », dont le véritable nom est « De nouveaux droits pour plus de liberté et d'égalité »

Or, on pourra remarquer que la première réponse de L. Schlumberger, suite à ce vote fut « le temps de l'Eglise n'est pas le temps du politique ». Il a fait preuve, en cette circonstance, de circonspection, thème de méditation de nos lectures du dimanche 16/08/2015 (Ephésiens 5/15). Il aurait pu aussi s'en tenir à la déclaration de la FPF du 13/10/2013.

Mais il a cédé au lobby de pasteurs ostensiblement dans la mouvance LGBT, sans mesurer quels seraient tous les aboutissants de cette option.

Durant près de 18 mois, nombre de documents<sup>47</sup> dont certains frisaient la propagande, furent envoyés aux seuls Conseillers Presbytéraux, mais rien aux paroissiens de base, sinon le compte rendu du synode régional dans la Combescure à l'automne 2014, dont la formulation (interpeller, être vigilant) pouvait donner lieu à interprétations contradictoires.

Et puis, au soir du 17 Mai, l'ouverture des JT « les protestants béniront les couples homo », rebelote, le lundi midi. Heureusement ce jour-là la Russie déclarait l'embargo sur les pommes françaises ce qui permit de passer à autre chose. Ouf !

Imaginez donc le choc de nos paroissiens de base, ignorants de tout ce processus, ignorants même du texte exact des résolutions, n'ayant à aucun moment été sollicités à en débattre (comme si la discussion était confisquée par les CP) et à exprimer leurs points de vue à travers un vote, le seul moyen de connaître réellement le point de vue des uns et des autres, tant les inégalités sont grandes, dans nos communautés, dans la capacité à la prise (la conquête) de parole, l'expression en public, ce qui autorise toutes les manipulations possibles.

Dans ces conditions, le résultat du vote au Synode national (95 pour/3 contre) ne serait-il qu'une manipulation de plus<sup>48</sup>, aidé en cela par notre système presbytéro-synodal, que Max Weber présentait comme la préfiguration de la démocratie moderne, et qui ne serait, comme tout système électoral à plusieurs étages, qu'une machine à éliminer les minorités. Notre EPU ne serait-elle pour le pluralisme seulement lorsqu'il y a unanimité ?

*Conclusion - Bénissez, ne maudissez pas*

Limiter « L'accueil inconditionnel de chaque individu **quelle que soit son orientation sexuelle** » à ce cas de figure, c'est un peu restrictif. Pourquoi ne pas affirmer simplement que cette injonction de Jésus « Bénissez, ne maudissez pas » est nôtre : et dire que cette injonction vaut pour quiconque ouvre la porte de nos églises, car ce qui importe est la rencontre de cet « individu » avec notre, son Seigneur et que la nature, le contenu, l'intensité de cette relation, dans laquelle nous n'avons pas à nous immiscer nous échappe totalement car elle est de l'ordre de l'intime. Mais que par ailleurs, nous sommes tous porteurs de l'Autorité des écritures et que celle-ci nous transcende, nous ne pouvons donc pas jouer avec elle au gré de nos arrangements.

<sup>47</sup> On pourrait se poser un jour la question du coût de ces synodes à répétition, accompagnés de publications où l'on théorise, on conceptualise, comme s'il s'agissait de préalables nécessaires à une rencontre authentique avec Notre Seigneur ;

<sup>48</sup> L. Schlumberger en personne, gêné par ce résultat Brejnévien a dû se fendre d'une lettre de quatre pages, à tous les conseillers presbytéraux pour leur expliquer que ce résultat massif est la démonstration que le Saint Esprit était à l'œuvre à Sète (ce qui sous-entendrait qu'il était absent des assemblées ayant formulé un vote contraire). Consternant.

A partir du synode de Sète, rien n'est réglé, au contraire tout se complique et une nouvelle ère semble s'ouvrir, celle où le politique dictera le thème de nos synodes<sup>49</sup> et où nous suivrons, étape par étape les évolutions sociétales que l'on veut nous imposer<sup>50</sup>, comme par exemple cet engagement à accompagner par des liturgies appropriées, ce que l'on appelle pudiquement « les diverses formes de conjugalité ». Et, belle contrepartie, nous demeurerons ainsi, les chouchous des médias.

Mais il nous faudra bien un jour réaffirmer nos « fondamentaux », nos convictions profondes, les postulats sur lesquels une vie chrétienne, une vie tout court, se construit, nous décider enfin à assumer notre rôle d'«interpellateurs» de nos sociétés, comme le firent, en Juin 1941 les 16 signataires des « thèses de Pomeyrol ».

A courir derrière « la modernité <sup>51</sup>», que nous sommes apparemment engagés à suivre sans réserve, c'est prendre un gros risque, celui de nous exposer à une succession de reniements habillés en « l'accueil inconditionnel », et autres formules vidées de leur sens, sans pour autant empêcher nos temples de se vider. Avons-nous déjà pris date pour le prochain recul, lors d'un prochain synode ?

**François PUJOL**

2009-2015

---

<sup>49</sup> Contrairement à l'affirmation initiale de L. Schlumberger : voir supra

<sup>50</sup> On peut également être surpris par l'étrange silence de toutes Églises confondues sur la question du travail le Dimanche.

<sup>51</sup> C'est l'argument ultime, mais le seul, donc un peu court.